



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE PRÉSIDENT HEIDAR FAIT RAPPORT À LA RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

Le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. Tomas Heidar, s'est adressé aujourd'hui à la trente-cinquième Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour présenter le rapport annuel du Tribunal pour 2024 et informer les représentants de l'activité judiciaire en cours au Tribunal.

En ce qui concerne l'activité judiciaire du Tribunal, le Président a évoqué les deux affaires suivantes : l'*Affaire du navire « Heroic Idun » (No. 2)* entre les Îles Marshall et la Guinée équatoriale, en instance devant une chambre spéciale du Tribunal, et l'*Affaire du « Zheng He »*, qui porte sur l'immobilisation par les autorités mexicaines d'un navire de dragage battant pavillon luxembourgeois dans le port de Tampico (Mexique). À propos de cette dernière affaire, le Président Heidar a précisé que, le 7 juin 2024, le Luxembourg avait adressé au Tribunal une demande en prescription de mesures conservatoires, notamment pour « préserver les droits et libertés fondamentaux de l'équipage » et « préserver les droits du Luxembourg en tant qu'État du pavillon ». Il a ensuite indiqué que, par ordonnance du 27 juillet 2024, le Tribunal avait décidé que les circonstances, telles qu'elles se présentaient à lui, n'étaient pas de nature à exiger l'exercice de son pouvoir de prescrire des mesures conservatoires. Dans ces deux affaires l'instance au fond se poursuit devant le Tribunal, avec des audiences prévues pour octobre 2025 en l'*Affaire du navire « Heroic Idun » (No. 2)*.

Le Président a ensuite appelé l'attention des représentants sur l'avis consultatif rendu par le Tribunal le 21 mai 2024 en la *Demande d'avis consultatif soumise par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international*. Il a noté l'accueil favorable que la communauté internationale avait réservé à cet avis, déclarant que celui-ci tout en même temps réaffirmait le statut de la Convention comme instrument vivant, capable de relever les défis contemporains du droit de la mer et de s'y adapter, et démontrait la capacité du Tribunal à traiter de manière approfondie, convaincante et efficace des questions juridiques complexes et nouvelles.

S'agissant des travaux administratifs du Tribunal, le Président Heidar a fait remarquer que les juges avaient réélu Mme Ximena Hinrichs Oyarce Greffière du

Tribunal, en septembre 2024, et M. Antoine Ollivier Greffier adjoint, en avril 2025, pour un mandat de cinq ans.

Le Président Heidar a conclu son allocution en faisant le point sur les divers programmes de renforcement des capacités menés par le Tribunal, tels que les programmes de stage et de bourse, les ateliers régionaux et ateliers pour conseillers juridiques, l'Académie d'été IFLOS et le programme pour administrateurs auxiliaires. Il a fourni des informations sur l'atelier régional tenu en mai dernier à Hanoï (Viet Nam), et l'atelier pour conseillers juridiques des États africains qui se tiendra au Tribunal en septembre prochain. Il a remercié le Gouvernement chinois, la République de Corée et le Viet Nam, de même que l'Institut maritime de Corée, la Nippon Foundation et l'Institut chinois d'études internationales pour leur appui aux programmes respectifs. Il a renouvelé sa gratitude au Secrétaire général de l'ONU, à la Conseillère juridique et au Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour leurs excellents rapports de coopération avec le Tribunal.

L'allocution du Président peut être consultée sur le [site Web](#) du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org